

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 14 décembre 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 14 décembre 2015,
À 18:30 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :
Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Gino Gagnon
Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur Jean Poirier, maire.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

ABSENT: Denys Leclerc

ORDRE DU JOUR

Il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1.- Avis de convocation et ordre du jour;
- 2.- Adoption du budget 2016;
- 3.- Adoption du programme triennal d'immobilisations;
- 4.- Document explicatif du budget 2016;
- 5.- Période de question sur le budget 2016;
- 6.- Adoption du règlement de taxation 2016;
- 7.- Levée de la séance.

299-12-2015

**AVIS DE CONVOCATION
ORDRE DU JOUR**

Après vérification du quorum et de l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, Monsieur le Maire Jean Poirier déclare la séance ouverte.

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte l'ordre du jour et déclare l'avis de convocation conforme à la Loi sur les Cités et Villes.

Attendu que ce conseil ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation (L.C.V.art. 325).

Attendu que l'avis de convocation a été remis par la greffière à chacun des élus lors de la séance de travail du 30 novembre 2015.

Adopté.

300-12-2015

ADOPTION DU BUDGET 2016 (N/D : 204-000)

Conformément aux articles 474 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2016 comme ci-après reproduites :

<u>Revenus</u>	Budget
Taxes	3 130 304
Paiements tenant lieu de taxes	6 380
Transferts	104 571
Services rendus	96 838
Impositions de droits	51 000
Amendes et pénalités	13 000
Intérêts	27 000
Autres revenus	<u>19 884</u>
Total :	<u>3 448 977 \$</u>
<u>Charges</u>	
Administration générale	639 239
Sécurité publique	503 178
Transport	1 303 828
Hygiène du milieu	884 763
Santé et bien-être	21 311
Aménagement, urbanisme, développement	116 669
Loisirs et culture	525 257
Frais de financement	<u>178 551</u>
Total :	<u>4 172 796 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement	(723 819) \$
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>	
Amortissement	1 023 600
Remboursement de la dette à long terme	(360 242)
Activités d'investissement	(84 110)
Surplus et fonds réservés	144 571
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(0) \$

Que le remboursement au fonds de roulement prévu pour 2016 est de 21 478 \$ et est réparti comme suit :

- voirie	11 948 \$
- administration	9 530 \$

Que la Ville pour balancer le budget 2016 a affecté le montant suivant, à savoir :
- solde de règlement d'emprunt fermé 46 049 \$

Adopté.

301-12-2015

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (N/D : 204-000)

Attendu qu'un programme triennal d'immobilisations doit être adopté par le conseil de la Ville (L.C.V. 473);

Sur **la proposition de** Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le programme triennal des dépenses d'immobilisations soit et est adopté comme suit :

Attendu que certaines immobilisations des années 2016, 2017 et 2018 sont conditionnelles à l'obtention de subventions gouvernementales.

Adopté.

	2016	2017	2018	Total
Admin. Conseil sans papier		20 000		20 000
Illumination hivernal des rues	10 000			10 000
Remplacement photocopieur		30 000		30 000
Mise à niveau parc informatique			45 000	45 000
Incendie - Camion d'unité d'urgence		60 000		60 000
Agrandissement et mise aux normes caserne		40 000	450 000	490 000
Incendie – Caméra thermique		15 000		15 000
Dévelop. St-Basile-sur-le-parc Phase 2.1 (Bordure et pavage rue Pagé)		115 000		115 000
Dévelop. St-Basile-sur-le-parc Phase 2.2 (Construction nouvelles rues)		500 000		500 000
Rue Ste-Angélique - Réfection 280 m.l. (entre # civique 446 et 460)	40 000	646 000		686 000
Rue Ste-Angélique - Réfection 167 m.l. (entre Centenaire et Hardy) (Voir avec MTQ)		409 150		409 150
Rg Ste-Angélique ponceau ruisseau Aulnage			400 000	400 000
Boul. Centenaire – réf. 200 m.l. stationnement (entre St-Georges et Rivard)	30 000	500 000		530 000
Rue du Parc – réf. 140 m.l. stationnement (entre Rivard et stationnement)	20 000	343 000		363 000
Rue Martel - réfection 175 m.l.	560 000			560 000
Stationnement coin Grand Rang / Ste-Marie		20 000		20 000
Voirie Entretien diverses rues (pavage etc)		100 000	100 000	200 000
Voirie/Aq. - rép. Ponceau près 118 Ste-Anne	128 500			128 500
Voirie - Achat roulotte chantier avec toilette		10 000		15 000
Pavage St-Charles – 750 m.l. (limite Portneuf à St-Georges)			100 000	100 000
Pavage St-Georges – 1 450 m.l. (du pont à Chastenay)	250 000			250 000
Pavage coin Gaffenay intersection Rte 365	10 000			10 000
Pavage traverse St-Joseph – 1 500 m.l.		250 000		250 000
Pavage rue Godin			30 000	30 000
Ponceau rang des Alain	30 000			30 000
Pied-du-Rocher sud (creusage fossé et gravier)	25 000			25 000
Boite camion #1081	4 000			4 000
Abris de machinerie (toile)		15 000		15 000
Aq/Égout – remplacement Ste-Anne – 135 m.l.		266 000		266 000
Aqueduc Conduite amenée St-Joseph 450ml	78 300			78 300
Aq/Égout – mise à jour plan d'intervention	18 000			18 000
Débitmètre pont rivière Portneuf	12 000			12 000
Panneau SP5	15 000			15 000
Vidange Bassin #1		55 000	30 000	85 000
Modification ajustement ph réseau Ste-Anne		15 000		15 000
Logiciel Accès Loisirs / PG Solutions	4 000			4 000
Agrandissement du Centre Ernest-J.- Papillon (50/40 pieds)	35 000	350 000		385 000
Portes automatiques Centre E-J.- Papillon	16 900			16 900
Réfection trottoirs Centre Ernest-J.- Papillon		25 000		25 000
Pacte rural mobilier jeux d'eau	10 700			10 700
Réfection toiture côté du local des jeunes	7 000			7 000
Changer clôture patinoire	9 000			9 000
Réfection des 2 abris de balles		6 000		6 000
Réfection cabane rangement (tennis, VTT)		4 000		4 000
TOTAL	1 313 400	3 794 150	1 155 000	6 262 550

302-12-2015

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2016 (N/D : 204-000)

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes, un document explicatif du budget 2016 doit paraître dans un journal;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la publication d'un document explicatif sur le budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018 dans le journal municipal mensuel diffusé sur le territoire de la Ville.

Attendu que, pour faciliter la compréhension, les taux de taxes seront en cents entières.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

303-12-2015

RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2015

Pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2016.

Considérant que le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté son budget 2016;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 novembre 2015;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, séance tenante, et qu'une lecture a été effectuée;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 09-2015 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 09-2015 ".

Adopté.

304-12-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette séance extraordinaire sur le budget 2016 de la Ville de Saint-Basile soit et est levée.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, greffière

**Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 14 décembre 2015**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 14 décembre 2015, À 19H00, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre

Lise Julien Gino Gagnon

Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général

Joanne Villeneuve, greffière

ABSENT : Denys Leclerc

305-12-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

306-12-2015

PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2015

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 novembre 2015 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2780 à 2796 comportant les résolutions #263-11-2015 à #294-11-2015 inclusivement

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 19 novembre 2015 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2797 à 2798 comportant les résolutions #295-11-2015 à #298-11-2015 inclusivement

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

307-12-2015

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 514545 à 514647 inclusivement, totalisant un montant de 135 325,35 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 6850 à 6944 inclusivement, totalisant un montant de 786 872,10 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2703 à 2730 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 48 805,64 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 307-11-2015 au montant de 971 003,09 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

308-12-2015

**RÉSOLUTION ENTÉRINANT LES SURPLUS AFFECTÉS
PROVENANT DE LA VENTE DES TERRAINS (N/D : 201-132)**

Attendu que ce conseil veut que les vérificateurs suivent les surplus accumulés affectés de la Ville de Saint-Basile;

Attendu qu'un fond réservé provenant de la vente des terrains à déjà été créé;

Attendu qu'un surplus pourra être affecté en provenance de la vente des terrains, au cours de l'exercice 2015;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a l'intention d'affecter les surplus provenant de la vente des terrains de 2015 à ce fond réservé.

Adopté.

309-12-2015

**FINANCEMENT DU PROJET DE JEUX D'EAU
PROJET #1407 (N/D : 403-140)**

Attendu que la construction d'un parc de jeux d'eau a eu lieu tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017 pour un coût net de 154 881,06 \$;

Attendu que ces travaux devaient être financés par le règlement d'emprunt 01-2015 jusqu'à concurrence de 150 000 \$;

Attendu que le financement du règlement 01-2015 a été octroyé à la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf selon les résolutions 180-07-2015 et 181-07-2015 pour un montant de 97 400 \$;

Attendu que la Ville de Saint-Basile a reçu une contribution financière de Ciment Québec Inc. d'un montant de 50 000 \$;

Attendu que la Ville de Saint-Basile a attribué un montant net de 2 505 \$ pour l'acquisition de deux (2) poteaux et d'un (1) filet protecteur à même les surplus libre selon la résolution 152-05-2015 ;

Considérant que le coût total du projet dépasse le montant estimé lors du financement de l'emprunt :

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Lefebvre, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le financement du solde de la dépense, soit un montant de 4 976,06 \$, à même les surplus libres.

Adopté.

310-12-2015

**FINANCEMENT DES TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS
DE JUIN 2015 - PROJET (#1518) (N/D : 602-140)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a du procédé à des travaux d'urgence suite aux inondations du 9 et 10 juin 2015;

Attendu que ces travaux ont eu lieu dans le rang Saint-Charles, le rang Saint-Joseph, le rang des Alain et le chemin Pied-du-Rocher;

Attendu que le coût net de ces travaux est de 17 010,55 \$ et que ceux-ci ne sont pas admissibles à une aide financière de la part du ministre de la Sécurité Publique;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Gino Gagnon, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le financement de ces travaux au coût net de 17 010,55 \$ à même les surplus libres de la ville.

Adopté.

311-12-2015

**ACQUISITION D'UN DÉTECTEUR DE GAZ POUR LE
SERVICE DES INCENDIES (N/D : 401-131)**

Attendu qu'il y a eu lieu d'acquérir un détecteur de gaz pour le service des incendies de la Ville de Saint-Basile;

Attendu que cette dépense était prévue au budget des opérations du service des incendies;

Considérant que le coût net de l'acquisition du détecteur de gaz est de 5 379,28 \$ et dépasse le seuil établi des immobilisations;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le financement de ce détecteur de gaz au coût net de 5 379,28 \$ par transfert à l'état des activités financières.

Adopté.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DES ÉLUS (N/D : 111-170)**

La greffière dépose, conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), toutes les mises à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

312-12-2015

ZUMBATHON POUR MIRÉPI (N/D : 102-102)

Attendu que la maison d'hébergement Mirépi est une ressource qui vient en aide aux femmes et enfants victimes de violence et en difficulté dans le comté de Portneuf;

Attendu que Mirépi organise son 5^e zumbathon comme activité de financement pour amasser l'argent nécessaire pour mettre sur pied une maison de 2^e étape pour combler des besoins de sécurité, de relocalisation et de reprise de pouvoir pour la clientèle;

Attendu que ce 5^e zumbathon aura lieu le 27 février 2016;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser un don de 100 \$ afin de démontrer son soutien à la maison d'hébergement Mirépi.

Adopté.

313-12-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE PORTNEUF (N/D : 102-102)

Considérant la demande d'aide financière de l'Association des Personnes Handicapées de Portneuf (APHP) qui est un organisme à but non lucratif et qui assure une mission de promotion, de bienfaisance et de défense des droits des personnes avec des limitations physiques ou une déficience intellectuelle de la MRC de Portneuf;

Su la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fasse un don de 100 \$ en vue d'aider l'Association des Personnes Handicapées de Portneuf à offrir de bons services de soutien à ces personnes.

Adopté.

314-12-2015

**RANG SAINTE-ANGÉLIQUE
- SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL 2015 (N/D : 208-150)**

Attendu qu'en date du 15 mai 2015, le conseil municipal a adressé une demande, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, au député de Portneuf afin de réaliser des travaux d'amélioration du rang Sainte-Angélique;

Attendu que le coût des travaux réalisés, s'élève à 297 257,21 \$, taxes nettes incluses;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Sainte-Angélique, pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Sainte-Angélique, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté.

315-12-2015

**RANG SAINTE-ANGÉLIQUE
- SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2015 (N/D : 208-150)**

Attendu qu'en date du 16 juin 2015, le conseil municipal a adressé une demande, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, au ministre des Transports afin de réaliser des travaux d'amélioration du rang Sainte-Angélique;

Attendu que le coût des travaux réalisés, s'élève à 297 257,21 \$, taxes nettes incluses;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Sainte-Angélique, pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Sainte-Angélique, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté.

316-12-2015

RÉFECTION DU RANG SAINTE-ANNE
DÉCOMPTE NUMÉRO 7 - PROJET #1211 (N/D : 602-130)

Attendu que Monsieur Ghislain Bolduc, ingénieur, en date du 27 novembre 2015, nous recommande, pour paiement, le décompte numéro 7 du projet de réfection du rang Sainte-Anne;

Attendu que le solde à payer sur le projet est de 40 575,85 \$, taxes en sus;

Attendu que l'ingénieur retient un montant de 2 000 \$ sur le solde du projet et soumet un montant à payer selon le décompte numéro 7 de 38 575,85 \$, taxes en sus;

Attendu que l'entrepreneur Pagé Construction, Division de Sintra Inc., avant d'être payé et en rapport avec les dénonciations reçues pour les présents travaux, l'entrepreneur doit nous fournir tous les quittances sur les montants qu'il doit aux sous-traitants;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yves Walsh, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement de l'ordre de 35 575,85 \$, plus taxes et retient un montant total de 5 000 \$ concernant les travaux de bornage qui sont à effectuer.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Paulin Leclerc, directeur général à signer ledit décompte numéro 7 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

317-12-2015

RÉFECTION BOULEVARD DU CENTENAIRE
DÉCOMPTE NUMÉRO 3 - PROJET #902 (N/D : 602-130)

Attendu que Monsieur Serge Landry, ingénieur chez Roche Ltée, Groupe-conseil, en date du 11 décembre 2015, nous recommande, pour paiement, le décompte numéro 3 du projet réfection boulevard du Centenaire;

Attendu que le montant à payer selon le décompte numéro 3 est de l'ordre de 66 763,42 \$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Julien, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement à Construction et Pavage Portneuf Inc. de l'ordre de 66 763,42 \$, plus taxes.

Que de plus ce conseil autorise Yves Savard, directeur des travaux publics à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages et tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

318-12-2015

**PROJET DE CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU
PAIEMENT FINAL - PROJET #1407 (N/D : 403-140)**

Attendu que les travaux de construction des jeux d'eau sont terminés;

Attendu qu'à ce jour, il y a une retenue de 2 200 \$, taxes en sus sur le contrat, avec les Équipements récréatifs Jambette Inc.;

Attendu qu'Équipements récréatifs Jambette Inc. accepte d'accorder un crédit de 545 \$, en rapport avec l'écart de coût entre la quincaillerie prévue à la soumission et celle livrée et installée au chantier;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Yves Walsh, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un paiement final à Équipements récréatifs Jambette Inc. de l'ordre de 1 655 \$, plus taxes.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt 01-2015.

Adopté.

319-12-2015

**MISE À JOUR D'UNE POLITIQUE DES AÎNÉS ET DU PLAN
D'ACTION QUI EN DÉCOULE (N/D : 103-121)**

Considérant que la Ville de Saint-Basile dépose au secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille, dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA, une demande d'aide financière pour la mise à jour de sa politique des aînés et du plan d'action qui en découle;

Il est **proposé par** Monsieur Gino Gagnon **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désigne Madame Lise Julien, conseillère, la personne élue responsable du dossier «Aînés».

Adopté.

320-12-2015

**MISE À JOUR D'UNE POLITIQUE DES AÎNÉS ET DU PLAN
D'ACTION QUI EN DÉCOULE (N/D : 103-121)**

Considérant que la Ville de Saint-Basile dépose au secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille, dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA, une demande d'aide financière pour la mise à jour de sa politique des aînés et du plan d'action qui en découle;

Il est **proposé par** Madame Lise Julien, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la demande d'aide financière en vue de la mise à jour de notre politique des aînés et du plan d'action qui en découle.

Que ce conseil désigne Monsieur Paulin Leclerc, directeur général, la personne représentant la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Adopté.

321-12-2015

RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE POUR 2016 (N/D : 106-106)

Attendu que le contrat des assurances de la Ville avec Promutuel Portneuf-Champlain vient à échéance le 31 décembre 2015;

Attendu que ladite firme offre un renouvellement d'un an;

Attendu que le contrat de 2015 a été donné suite à une soumission faite par voie d'invitation écrite;

Attendu que l'article 573.1.2 de la Loi sur les Cités et Villes permet de renouveler un contrat d'assurance adjugé par soumission pour une période totale maximum de 5 ans incluant le contrat initial;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le renouvellement pour un (1) an (2016) du contrat des assurances de la Ville avec Promutuel Portneuf-Champlain, pour un coût de 47 968,30 \$, incluant les taxes.

Adopté.

322-12-2015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h15.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière